

Concours des maisons fleuries

Bulletin d'inscription 2018

à remettre en mairie avant le 18 juin 2018 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tel : Portable :

La catégorie des maisons fleuries se divise en 2 sous catégories :

catégorie : maisons fleuries

catégorie : fermes, commerces, gîtes.

(x cochez votre option)

Seuls les éléments de fleurissement visibles depuis la voie publique seront pris en compte.

Le règlement du concours des maisons fleuries est disponible sur le site de la commune.